



Démission après un congé mat autre cdi et indemnités pôle emploi

Par VanessaT

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI.

J ai un peu plus de 3 ans d ancienneté dont 5 mois de congés pathologique + maternité.

Je dois démissionner pour un autre CDI avec une période d essai de 3 mois renouvelable 1 fois.

Si mon futur employeur ne me garde pas a la fin des 3 ou 6 mois ai je quand même le droit aux indemnités pôle emploi?

Le congé maternité me fait douter.